

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026

PRESENTS : POCHELON Cyril – RECHATIN Fabienne - SANTACREUX Jean-Charles – BROUSSARD Françoise - VIVAT Bernard – GIRY Patricia – DELHOMME Loïc – ROSSET Céline – LAMONOCA Anne-Marie – DELORME Joël

ABSENT EXCUSÉ : GIRARD Nicolas (pouvoir à POCHELON Cyril)

M. Loïc Delhomme a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 15 avril 2026 et prend les délibérations ci-dessous :

DCM 2026/25 : DELEGATION AU MAIRE DE LA COMPETENCE RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE

DCM 2026/26 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

DCM 2026/27 : CONDITION DE LOCATION ET TARIFS DES GITES COMMUNAUX POUR LA SAISON 2027

DCM 2026/28 : DELIBERATION MODIFICATIVE - DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le point à l'ordre du jour concernant les tarifs des dépôts de bois est discuté par les conseillers mais la délibération est remise à plus tard car le sujet nécessite un temps de réflexion.

DELEGATION AU MAIRE DE LA COMPETENCE RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE

Monsieur le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 10 000 € H.T ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Cette commission examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, afin de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse. La CAO ne peut pas attribuer les contrats passés en procédure adaptée : ce pouvoir revient à l'assemblée délibérante, toutefois elle est consultée pour avis. Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal,

- Sont désignés en tant que titulaires :
 - M. DELORME Joël
 - M. SANTACREUX Jean-Charles
 - Mme RECHATIN Fabienne

- Sont désignés en tant que suppléants :
 - Mme LAMONOCA Anne-Marie
 - Mme BROUSSARD Françoise
 - Mme GIRY Patricia

CONDITION DE LOCATION ET TARIFS DES GITES COMMUNAUX POUR LA SAISON 2027

M. le Maire propose de revoir les conditions de location des gîtes communaux afin d'optimiser leur location. Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve l'harmonisation de la basse et la haute saisons des deux gîtes Ecole et Belvédère.

- Haute saison louable uniquement à la semaine : vacances d'été et vacances de Noël.
- Basse saison louable 2 nuits minimum : tout le reste de l'année.

Concernant le gîte l'Ecole les saisons changent mais pas les tarifs qui sont reconduits à l'identique ; en revanche ceux du Belvédère sont revus à la baisse car il est peu loué et plus onéreux que les gîtes de même standing alentour :

TARIFS GITE COMMUNAL LE BELVEDERE – SAISON 2027

Les tarifs indiquent le montant net propriétaire (hors commission de Gîtes de France), frais de ménage et linge de maison inclus.

2027	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits	14 nuits	21 nuits	28 nuits	Nuit supplémentaire
HAUTE SAISON Vacances scolaires d'été et Noël Location 7 nuits minimum Pas d'entrée le dimanche	\	\	\	\	\	830 €	1 500 €	2 000 €	2 400 €	120 €
BASSE SAISON Tout le reste de l'année Location 2 nuits minimum Pas d'entrée le dimanche	300 €	380 €	460 €	540 €	620 €	700 €	1 300 €	1 800 €	2 200 €	100 €
CAUTION LOCATION	400 €									

DELIBERATION MODIFICATIVE - DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique que la délibération n°2026-18 prise le 25 mars 2026 concernant les délégations au maire consenties par le Conseil municipal doit être modifiée car elle ne comporte aucune restriction dans la matière n°26 déléguée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer ledit article.

Questions diverses :

- Céline Rosset est désignée référente pour le plan d'actions régional de lutte contre les espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH) qui vise à prévenir les impacts sanitaires liés à la prolifération des espèces nuisibles pour l'homme : ambrosie, chenilles processionnaires, frelons asiatiques, etc.
- Composition de la commission de contrôle de la liste électorale. Le maire a la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Ses décisions sont contrôlées a posteriori par la commission qui est chargée de veiller sur la régularité des listes électorales. Pour le mandat en cours ses membres sont :
Titulaires : Patricia Giry – Céline Rosset – Loïc Delhomme – Anne-Marie Lamonoca et Joël Delorme
Suppléants : Françoise Broussard – Bernard Vivat et Nicolas Girard.
- Le GAEC du Gerbier nous a informé qu'il ne souhaite plus faire le déneigement, les conseillers réfléchissent à une solution pour trouver un remplaçant.
- La chaudière du gîte du Belvédère doit être changée, des devis sont en cours afin d'installer un nouveau système pour honorer les réservations dès cet automne. Nous nous renseignons pour éventuellement bénéficier d'aides pour cette dépense imprévue au budget.
Les élus vont modifier la pente vers la porte d'entrée pour permettre l'accès en fauteuil roulant.
- Le lundi 8 juin le Tour Auvergne-Rhône-Alpes (anciennement Critérium du Dauphiné) passera par notre commune sur la départementale n°18 de Tence à Saint-Bonnet-le-Froid ce qui perturbera la circulation de 14h30 à 17h30.



- L'exposition de photographies 6x6 *Où commence le ciel* sera installée du 26 juin au 23 août sous le préau du nouvel hangar communal ce qui permet de laisser en place celle des 150 ans de la commune de l'esplanade sous l'église.
- Le Syndicat des Eaux de la Région de Tence demande qu'on lui restitue ou qu'on lui rachète la remorque qui était mise à la disposition de la commune suite à un échange de bons procédés. Nous recherchons un terrain d'entente et la meilleure solution.
- Le chantier de revitalisation du centre-bourg étant presque achevé nous avons fait plusieurs remarques au cabinet d'architectes Fabriques ou aux entreprises sur des points qui ne conviennent pas :
 - Plusieurs personnes se plaignent du toboggan sur lequel des enfants se font mal. Ce à quoi le cabinet répond : « Ce produit étant homologué et posé dans les règles de l'art, il ne peut y avoir de recours. »
 - De nombreuses personnes sont choquées du coût des bancs, certes en châtaignier, mais qui sont à 1620 € H.T. l'unité. L'engagement et la commande étant signés pour 4 bancs, nous n'avons pas non plus de recours possible.
 - L'accotement du cheminement piéton le long de la départementale est irrégulier et ne semble pas fini. La réponse du cabinet : « Si nous aurions préféré un sciage propre de l'enrobé de la chaussée, nous n'avons pu le faire du fait de sa faible largeur, de sa mauvaise qualité et du fait qu'elle appartienne au département et non à la commune. Il était prévu dès le début du projet dans cette finition en GNT pour un rendu rustique et conservant un pouvoir drainant. » Le cabinet nous a proposé de faire un nouveau devis si toutefois nous voulons un meilleur rendu.
 - Les lumières sous le hangar et le long du cheminement ne sont pas en fonctionnement. Ce sera effectif prochainement lorsque l'entreprise Fraisse viendra installer les bornes de recharge vélo.

Nous restons dans l'attente de diverses subventions pour limiter au maximum le déblocage d'une nouvelle somme sur l'emprunt court terme, aujourd'hui à 180 000 €.

- Les conseillers rencontreront M. Bruno Laplace, inspecteur des finances publiques et conseiller aux décideurs locaux, le jeudi 11 juin afin qu'il fasse un point sur le budget et aide les élus dans leurs questionnements sur les perspectives financières de la commune.
- Il est demandé aux conseillers s'il est possible de rouvrir, élaguer, entretenir le chemin rural qui rejoint la rue du Houx à la route de Platespinat dans le bourg.
- Anne-Marie Lamonoca et le CCAS suggèrent que la distribution des colis de Noël se fasse lors d'un goûter et non plus au porte-à-porte, afin de proposer un moment convivial aux aînés. Cette suggestion est approuvée par tous les élus.